

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de THEILLAY

Par arrêté préfectoral du 23 avril 2018 une enquête publique relative au projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de THEILLAY au lieu-dit « Les Terres d'Ardalou », sera ouverte en mairie de THEILLAY **du mardi 15 mai 2018 au vendredi 15 juin 2018 inclus**.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

**Demande de permis de construire** n° 041-256-17-D-0010 déposée par la SARL EREA INGENIERIE dont le siège social est situé 10 place de la République , 37190 AZAY-LE-RIDEAU. La SARL est représentée par M. Lionel WAEBER.

**COMMISSAIRE-ENQUETEUR** : M. Guy Schnoering, délégué régional au tourisme en retraite, est nommé commissaire-enquêteur.

**CONSULTATION DU DOSSIER** : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de THEILLAY ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

#### **Horaires d'ouverture de la mairie de THEILLAY :**

lundi : de 09h00 à 12h00

mardi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

mercredi : de 09h00 à 12h00

jeudi- vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

samedi: de 09h00 à 12h00

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de THEILLAY afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de THEILLAY, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : [ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr).

Les observations adressées par mail à l'adresses électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

**En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de THEILLAY :**

- mardi 15 mai 2018 de 14h30 à 17h30 ;
- samedi 19 mai de 09h00 à 12h00 ;
- mercredi 30 mai de 09h00 à 12h00 ;
- vendredi 15 juin de 14h30 à 17h30.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de THEILLAY où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>